

COMMUNE DE LADINHAC
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2021

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le jeudi 25 Février 2021 à 20h30 à la salle des fêtes de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 17 février 2021.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Hervé DELPUECH, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Yannick LAFON, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Était représenté : Bruno GARROUSTE par Yannick LAFON

Était absent : André MAYADE

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 26 Janvier 2021 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Finances : vote des comptes de gestion 2020 - Vote des comptes administratifs 2020 - Affectation du résultat

Le compte de gestion (dressé par le trésorier) retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante, qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Sylvie DELTRUC, vice-présidente à la Commission Finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif de la commune :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	481 770.32 €	589 951.43 €
Investissement	357 272.06 €	358 102.90 €

Sylvie DELTRUC présente ensuite au Conseil Municipal le compte administratif du lotissement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 565.00 €	18 565.00 €
Investissement	28 847.33 €	18 565.00 €

Sylvie DELTRUC présente enfin au Conseil Municipal le compte administratif de l'eau et l'assainissement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	94 816.61 €	99 030.01 €
Investissement	43 242.05 €	45 144.19 €

M. le Maire, Clément ROUET, étant l'ordonnateur du compte administratif, ne prend pas part au vote et sort de la salle. Sylvie DELTRUC propose au Conseil Municipal l'adoption des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les comptes administratifs pour l'exercice 2020 d'une part pour la commune, d'autre part pour les budgets annexes du lotissement et de l'eau et l'assainissement.

Clément Rouet réintègre la salle.

NB : les documents budgétaires (CA + budgets primitifs) sont consultables sur le site Internet de la commune.

III : DSIL « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales » :

La date de l'appel à projet ayant été avancée au 28/02 (initialement prévue au 02/04/2021), le projet de rénovation énergétique des bâtiments publics (via PREB engagé par la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne) est en cours de chiffrage afin de disposer de devis et/ou chiffrages définitifs pour :

- 1- La salle des fêtes : changement des menuiseries et isolation (par l'intérieur et extérieur) + changement du mode de chauffage : 114 000€
- 2- L'école : changement des menuiseries extérieures+ mise en place d'un plancher isolant : 51 000€
- 3- La mairie : isolation de la salle du Conseil Municipal (doublage des cloisons+ isolation du plancher+ chauffage) : 35 000€

M. le Maire propose une demande DSIL à hauteur de 80% (qui pourra être revue à la baisse si la demande de CAR est acceptée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer tous les dossiers de demande de subventions concernant le projet de rénovation énergétique des bâtiments publics de la commune.

IV : Traverse du bourg : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage :

M. le Maire propose au Conseil la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit pour l'aménagement de la RD228 en traverse du bourg de Ladinhac. Le montant des travaux s'élève à 440 182.00 € H.T, dont une participation du Conseil Départemental à hauteur de 165 970.00 € H.T.

Le Conseil regrette que le calcul de la participation du CD 15 conduise à une baisse de sa participation au regard du premier projet de convention validé en juin 2020. Il s'interroge sur les modalités de calcul de la participation du département qui conduit à une moindre prise en charge de la part du département alors que la participation de la commune augmente (proportionnellement au linéaire de voirie refait).

Le Conseil municipal sollicite également le Conseil Départemental sur la réfection concomitante de la chaussée du RD jusqu'en sortie est de l'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit pour l'aménagement de la RD228 en traverse du bourg de Ladinhac et précise que cette signature a pour vocation principale d'assurer le lancement du chantier avant le 30 juin 2021.

V : Plan de lutte contre les logements vacants :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier candidature concernant l'appel à candidature pour le déploiement accéléré du plan national de lutte contre les logements vacants.

A l'issue de cet appel à candidature, une sélection de collectivités volontaires seront retenues afin de bénéficier d'un accompagnement ciblé et spécifique.

L'objectif est de comprendre pourquoi les propriétaires concernés ne louent pas ou ne vendent pas leur bien et de les accompagner dans les démarches d'éventuels travaux (ce qui est souvent le principal frein à la location) par exemple, grâce aux aides diverses en matière de rénovation énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer le dossier de candidature pour le déploiement accéléré du plan national de lutte contre les logements vacants.

VI : Natura 2000 : proposition de portage du site Natura 2000

Guillaume BOUROUMEAU sort de la salle.

Le portage du site Natura 2000 FR830201, « Site des Grivaldes » dont 20 % de la superficie se situe sur la commune de Ladinhac (105,07ha) est assuré par l'État. Ce site à cheval entre le Cantal et l'Aveyron est l'un des 7 sites de conservation à chauve-souris du Cantal et traverse la rivière du Goul qui est également désignée au titre de Natura 2000.

Afin d'inscrire la conservation du patrimoine naturel local dans une démarche de développement durable du territoire, M. le Maire propose que la commune de Ladinhac présente sa candidature en tant que structure porteuse en charge du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 FR8302015 actuellement porté par l'État.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager les démarches administratives nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

Guillaume BOUROUMEAU réintègre la salle.

VII : Révision des loyers des logements communaux :

M. Le Maire propose au Conseil de réviser les loyers des logements communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'augmentation de chacun des loyers de logements communaux comme suit :

Locataire	Adresse	Loyer 1er semestre	Loyer 2d semestre	Taux de révision
VERNHET Dylan	5 Rue Jean Loubière	529.60 €	534.47 €	1.010 %
LACOMBE Anthony	2 Chemin Antoine et Marie CARRIER	356.94 €	358.59 €	1.004 %
MARTIN Marielle	1 Place Céline Esquirou	396,17 €	399.81 €	1.010 %
BACQUIE Anthony	1 Place Céline Esquirou	207.12 €	208.08 €	1.004 %
VIGNE Céline	3 Rue Jean Loubière	484,43 €	486.67 €	1.004 %

QUESTIONS DIVERSES :

* M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un budget annexe concernant le projet de restructuration de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la création d'un budget annexe pour le projet de restructuration de la cantine scolaire.

* M. le Maire propose au Conseil de rembourser la somme de 39.67 € TTC à Rémi PALLY, adjoint technique sur la commune, suite à un achat chez CEDEO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le remboursement de la somme de 39.67 € TTC à M. PALLY.

* M. le Maire expose au Conseil un devis de l'entreprise QUIERS concernant l'achat d'un taille-haies neuf de marque Husqvarna (d'une lignée de 75 cm) pour un montant de 624.17 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis proposé par l'entreprise QUIERS, pour l'achat d'un taille-haies d'un montant de 624.17 € HT.

* M. le Maire expose au Conseil un devis de la société MAFFRE-BOUYGE d'un montant de 717.47 € HT, concernant le changement de la VMC dans les toilettes du logement situé au-dessus de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis proposé par la société MAFFRE-BOUYGE pour un montant de 717.47 € HT.

* M. le Maire expose au Conseil un devis proposé par l'entreprise BONNET d'un montant de 2 040 € HT, pour la pose de volets roulants chez l'un des locataires des logements Carrier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis proposé par l'entreprise Bernard Bonnet pour un montant de 2 040 € HT.

Roland MAFFRE sort de la salle.

* M. le Maire expose au Conseil deux devis concernant l'aménagement des abribus. En effet, la pose de la dalle béton est à la charge de la commune.

- Devis proposé par l'entreprise MAFFRE : 4 750 € HT

- Devis proposé par l'entreprise MEYNIEL : 6 650 € HT

Les devis comprennent le terrassement, la plate-forme dalle béton et le mur de soutènement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis proposé par l'entreprise Laurent Maffre pour un montant de 4 750 € HT.

*Monsieur le Maire expose au Conseil un devis de Laurent MAFFRE d'un montant de 1200.00 € HT pour retirer des blocs rocheux le long du chemin de Brounhoux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis proposé par l'entreprise Laurent MAFFRE pour un montant de 1200.00 € HT.

Roland MAFFRE réintègre la salle.

* M. le Maire informe le Conseil que l'entreprise Laurent CANTUEL va être sollicitée pour un devis concernant la pose d'un volet roulant à la fenêtre de la salle de sieste de l'école, en complément des trois premiers posés l'an passé.

* M. le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'un nouveau sentier pédestre, en collaboration avec l'association Ladinhac Patrimoine. Ce sentier, plus connu sous le nom de « sentier des donneurs de sang », s'appellera désormais « entre Ruisseau du Lac et Ruisseau de Cances ».

Après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet d'aménagement d'itinéraire de randonnée présenté, et approuve l'inscription de ce sentier au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

*** Impulsion d'une démarche sur les bassins du Goul :**

M. le Maire, représentant de la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne au sein du Syndicat Mixte du Bassin du Lot en charge du comité de préfiguration du bassin versant Goul-Truyère présente la démarche de Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) mise en œuvre par le PNR de l'Aubrac sur les affluents de la Truyère.

L'objectif de cette démarche est de réaliser un diagnostic des enjeux de l'ensemble du bassin versant du cours d'eau afin de mettre en œuvre des actions permettant de préserver ou de retrouver le bon état de ces rivières.

A ce jour, il n'existe aucun programme de gestion de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Truyère mais les maîtrises d'ouvrage s'organisent progressivement.

M. le Maire propose au conseil municipal de s'associer aux démarches susceptibles de permettre la mise en place d'un plan pluriannuel de gestion sur le cours d'eau du Goul.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de soutenir une démarche ayant comme objectif de réaliser un diagnostic des enjeux de l'ensemble du bassin versant du Goul afin de mettre en œuvre des actions permettant de préserver ou de retrouver le bon état de la rivière.

Devant l'absence d'autres questions diverses, M. le Maire lève la séance à 23h30.

AGENDA :

Le prochain Conseil Municipal devrait se réunir le jeudi 8 avril 2021 (vote du budget).